

Le lundi 4 février 1793, la municipalité de Nogent tenait trois délibérations :

- La première était consacré à la délivrance d'une dizaine de certificats de résidence :

« Séance du 4 Février 1793 2.^e de la République Française

En l'assemblée Permanente du Conseil G.^{al} de la Commune de Nogent Le rotrou Tenue publiquement.

En exécution de la loi du 20 décembre 1792. Il a été délivré des certificats de Résidence aux citoyens ci après

1.° François Rigot dit de la branchardière père agé de 55 ans, taille de cinq pieds deux pouces, sourcils bruns, cheveux gris, front bossu, les yeux roux, nez long, bouche grande, le levre Supérieure haute, menton long, figure pleine, beau teint ;

2.° Emmenuel François Pinceloup Maurissure père, agé de Soixante Huit ans, taille de cinq pieds un pouce, cheveux et sourcils gris, Yeux roux, nez un peu gros, bouche moyenne, Figure pleine.

3.° René François fergon agé de quatre Vingt Huit ans, taille de cinq pieds deux Pouces, les cheveux blancs, le Front large, les Yeux Grands, le nez bien fait, la bouche Petite.

4.° Joseph Dugue le je [rajout au dessus], agé de Trente neuf ans, Taille de cinq pieds quatre Pouces et demis, Cheveux et sourcils Blonds, Yeux bleus, nez aquilin et Gros, bouche moyenne, figure ovale.

5.° Pierre Lequette Procureur de la Commune agé de Trente Trois ans, Taille de cinq pieds Trois pouces, cheveux et Sourcils Bruns, Yeux roux, nez ord.^{re}, bouche moyenne, figure ronde.

6.° + Marie Françoise Gareau, agée De quarante ans, Taille de quatre pieds [9 ? ou 5] pouces, cheveux et sourcils noirs, Yeux noirs, Nez un peu grand, bouche un peu grande, Figure ronde.[rajout en bas de marge page 36 verso : + Marie Catherine Elisabeth Julie Bercé fille de René nicolas Bercé marchand a nogent le rotrou y dem.^{te} née le 17 mars 1761 agée de 32 ans taille de 5 p.^{es} cheveux et Sourcils bruns, nez ord.^e yeux bleus, figure longue, bouche petitE]

7.° Louise Cormier agée de cinquante ans, Taille De cinq Pieds, cheveux & sourcils gris, Yeux roux, nez ord.^{re}, bouche moyenne, figure Longue.

En présence des citoyens Pierre Palatre étaminier, Symon courcelle Fabriquant, Jacques léauté étaminier, Jean Crepeau Etaminier, Pierre Lecomte Fabriquant, Jean Baptiste Brunet Fabriquant, Jean Girard fabriquant, Noël Chaillou étaminier, Tous demeurant rue des pres pss.^e S.^t hilaire qui ont fait la déclaration exigée par la Loi précitée et ont les certifiants et certifiés signé avec nous et notre Secrétaire, fors les citoyens Léauté, Crepeau, pierre le comte Simon courcelle pierre palatre jean girard jean baptiste brunet toussaint noel chaliou Marie Françoise Gareau Joachim Sortais
P.^{re} Lequette
P.^r de la C.

Fauveau
s.g

[En marge page 36 verso :]

5°

Aucit

Jean Claude Riguet concierge agé de 47 ans, Taille de 5 pi.^{es} cheveux & sourcils chatains bruns, yeux bleus, nez gros et relevé bouche moyenne marqué de Petite vérole

Au cit. Denis Michel Roger Duvalancien Substitut du procureur g.^{al} au Conseil Supérieur de Corps [? mot non déchiffré], visage long, yeux bruns, Sourcils noirs, nez aquilin, petite bouche, barbe grise, front rond, menton de Même, cheveux gris.

Arnoul Regnoust agé de 57 ans, Taille de 11 p.^{es} onze pouces, cheveux & Sourcils gris yeux roux, nez gros et rabattu, bouche moyenne figure ronde, dentier garni.»¹

• Ensuite la municipalité de Nogent recevait le serment « d'être Fidèles à la nation, et de maintenir de tout leur pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir el les défendant » des deux enfants de Jean Carpentin émigré et ce en présence de leur mère, Marie Josephine françoise Carpentin :

*« Ce Jourd'hui Quatre Février mil Sept cent quatre Vingt Treize L'an deuxiême de la République Française
En l'assemblée permanente du Conseil G.^{al} de la Commune de Nogent Le rotrou Tenüe publiquement.*

sont comparus le citoyen Jules Carpentin, Balbine [mot rayé] Carpentin Fils de Jean carpentin émigré, et de la cit. Marie Josephine françoise Carpentin Lesquels ont dit qu'ils comparoïssoient aux fins de Satisfaire au vœu de l'article XIX de la loi du deux Septembre 1792 qui exige des enfants des émigrés la prestation du Serment civique pour être admis à la repetition des droits que La loi leur accorde sur les biens de leurs pères; et a l'instant, sur l'invitation des membres du Conseil g.^{al} de la commune, Lesdits citoyen et citoyenne ci-dessus établis ont juré d'être Fidèles à la nation, et de

¹ A. M. Nogent – le – Rotrou 1 D 2, feuilles 35 et 36.

maintenir de tout leur pouvoir la liberté et l'égalité ou de mourir et les défendant.

En cet endroit la citoyenne Josephine françoise carpentin a observé quelle avoit encore un enfant nommée Emilie Carpentin née d'elle et dudit carpentin Son mari, qu'elle n'étoit agée que de deux + [rajout après dont acte : + et à l'instant représenté ;], et que par conséquent trop peu avancée du coté developpement des Facultés intellectuelles pour prêter le Serment, qu'elle prioit au Surplus le conseil de lui tracer la conduite qu'elle avoit à Tenir à l'égard de cette enfant.

Le conseil général prenant en considération la tendresse des années de l'enfant ci-dessus denommée a jugé raisonnable de la dispenser Des formalités qui ne peuvent être imposées qu'à des personnes qui peuvent les comprendre, et qu'il est impossible qu'un enfant qui n'a pas encore l'usage de la parole puisse remplir le vœu De la loi dont acte. et ont les cit. dame Carpentinet Jules carpentin fils signé fors la Cit. Balbile émilie qui a déclaré na Sçavoir Signer. Deux mots rayés nuls. Carpentin Carpentin

Jules Carpentin

*Beaudouin Beuzelin G petibo J. Sortais Hubert
Beaugars l'ainé*

Ferré bacle

P.^{re} Lequette

J C Joubert

P.^r de la C.

Fauveau

Pi Chereault

s.g »²

• Enfin dans une troisième délibération, la municipalité de Nogent délivrait à nouveaux une vingtaine de certificats de résidence :

² A. M. Nogent – le – Rotrou 1 D 2, feuilles 36 et 37.

« Séance du 4 février 1793 2.^e de la République Française

En l'Assemblée permanente du Conseil G.^{al} de la Commune de Nogent le Rotrou.

En exécution de la Loi du 20 décembre 1792.

Il a été délivré des certificats de Résidence aux citoyens ci après.

1° gabriel René Goislard agé de 72 ans cheveux et sourcil gris, yeux roux, nez gros, bouche moyenne, Figure maigre, taille de Cinq pieds

2° Elizabeth Angélique Rasle veuve Dupuit, agée de quatre vingt Sept ans. Taille de quatre pieds neuf pouces, cheveux & Sourcils gris, Yeux bleus, nez aquilin, bouche petite, visage long.

3° au citoyen Morin agé de Soixante quatre ans, Taille de cinq pieds Sept pouces, cheveux et sourcils gris, Yeux roux, nez gros, bouche moyenne, figure lourde,

4° au citoyen Pierre Guillaume Carnazet agé de Soixante Trois ans, Taille de cinq pieds Sept pouces, cheveux et sourcils gris, Yeux bleus, nez gros, bouche moyenne, visage plein et coloré.

5° à la Cit. Madeleine athalie Marchand agée de Vingt huit ans, Taille de quatre pieds huit a 9 pouces, cheveux et sourcil bruns, yeux bleus, nez un peu gros, bouche petite, figure pâle.

6° a la cit. Marie Françoise Marchand agée de 40 ans, Taille 4 pieds dix pouces, cheveux et sourcils gris, Yeux bleus, nez ordinaire, bouche petite, figure un peu Marquée de Petite vérole.

7° à Jeanne Françoise Fossard agée de 39 ans, Taille d'environ Cinq pieds, cheveux et Sourcils chatains, yeux bleus, nez aquilain, bouche Petite, brune de visage, marquée de petite vérole.

8° Jean Julien Legros agé de Vingt Huit ans, Taille de Cinq pieds trois pouces, cheveux et sourcil bruns, Yeux roux, nez long, bouche grande, levres Grosses, Figure ovale.

9° anne Facier agée de 26 ans, taille de quatre pieds Six pouces, cheveux et sourcils blancs, Yeux bleus, nez gros et long, bouche grande, Figure ronde.

10 Marie Josephine Françoise Carpentin Epouse civilement Séparée de Jean Carpentin son mari, agée de 37 ans onze mois, Taille de Cinq pieds un pouce cheveux et sourcils chatains, les yeux bruns, le nez long, bouche moyenne, et le menton rond.

11 Jules Carpentin agé de neuf ans et demi, Taille de quatre pieds un pouce, les Cheveux et sourcils chatain, les yeux bruns, le nez gros, la bouche moyenne le menton et le visage rond.

12° Balbine Carpentin agé de Six ans taille de trois pieds deux pouces, les cheveux et sourcils blonds, les yeux bruns, le nez petit et la bouche moyenne.

13° Emilie Carpentin agée de deux ans, cheveux et Sourcils blonds, Yeux bleus, nez retroussé, bouche grande, et menton court..

13° [sic] hilarie Guilliers veuve carpentin agée de soixante Trois ans, Taille de cinq pieds, cheveux et Sourcils chatains, les Yeux bleus, le nez gros, la bouche moyenne, le menton court, la figure pale et maigre.

14° Philbert Carpentin agé de cinq ans, onze mois, les cheveux et sourcils chatains, les Yeux bleus, le nez gros, la bouche petite, Le menton court, la figure ronde, Taille de trois pieds et demi.

15° André Beulé agé de cinquante ans, taille de cinq pieds quatre pieds onze Pouces, cheveux et Sourcils noirs, yeux roux, nez Gros, bouche grande, figure ronde marquée de petite vérole.

16° René françois Boucher agé de cinquante deux ans et demis taille de Cinq pieds deux pouces, cheveux et

sourcils chatains, Yeux roux, nez Très long, bouche moyenne, figure maigre et ovale. + ++

[En marge page 39 recto :

+++

Au cit. Noël Charles daupelei lej.^e commis.^e P.^{eur} agé de 28 ans, Taille de 5 p.^{ds} 4 pouces ½ cheveux & sourcils blonds yeux caille, nez un peu relevé, bouche grande, figure longue, marquée de petite vèrole.

2° A la cit. Marie Françoise Eleonore Daupelei agée de 78 ans, Taille de 4 p.^{ds} 10 pouces, cheveux & sourcils blonds, yeux bruns, nez un peu relevé, bouche moyenne, figure ronde

17° au cit. alexandre Margonne homme de loi agé de 71 ans, natif de la p.^{sse} nôtre dame, cheveux et sourcils bruns, yeux roux, nez gros, bouche grande, figure pleine.

++° au cit. Louis Charles ferré agé de 47 ans taille de 5 p.^{ds} cheveux & sourcils bruns chatain yeux bleux, nez long, bouche grande]

En présence de Charles vilette m.^d drapier, Stanislas alexandre François Dauthon cordonnier, Gabriel perou menuisier, claude Courtoinon cordonnier, Philippe Renou fabricant, Julien françois Charles Jacques Boucher aubergiste, Louis Boiré étaminier, Jean Guinet boulanger, Tous domiciliés dans l'étendue de cette Commune, lesquels ont fait la déclaration exigée par la loi précitée, et ont les certifiants et certifiés signé avec nous et notre Secrétaire, dont acte /. Louis Boire

Vilet père, perou courtoinon pere

Bouchet Dauthon Renous guinnet Beulé

Bouchers ferré Bacle JC Joubert

Sortais
Beuzelin

Fauveau
S. g. »³

Baudouin
Pi Chereault

³ A. M. Nogent – le – Rotrou 1 D 2, feuilles 37 et 39